

Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°03/2023 de la séance du

Lundi 26 juin 2023 – à 20h00

En la Salle du Conseil communal de Veytaux

Présidente : Valérie Passera

Présents : 25 membres

Excusés : 8 membres

Mmes/MM : G. Augnet, A. Di Perri Santo, C. Imsand, N. Martino, J.-L. Puenzieux, A. Ramser, M. Strebel, F. Vouardoux

Absents : 2 membres

Mmes/MM : C. Gademann, L. Mareda

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 JUIN 2023 EST LE SUIVANT :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mai 2023
4. Communications du bureau du Conseil communal
 - a) Rapport d'activité 2022 de Promove
 - b) Séances d'information « étude de fusion »
 - c) Résultat des votations du 18 juin 2023
 - d) Manifestations ProVeytaux
 - e) Zoom artiste
 - f) Apéritif
5. Communications de la Municipalité
6. Rapport des commissions
 - a) Relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2022 (préavis No 02/2023) et relatif au rapport de gestion communal 2022 (préavis No 03/2023)
 - b) Relatif aux comptes et au rapport 2022 de la CIEHL (préavis No 04/2023)
 - c) Relatif aux comptes 2022 du FCR (préavis No 05/2023)
7. Nomination du bureau du Conseil communal
 - a) Présidence et deux vice-présidents

- b) Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants
- 8. Nomination de la commission de gestion et des finances (7 membres)
- 9. Questions et propositions individuelles

Mme la Présidente, V. Passera, ouvre la séance à 20h00 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, la secrétaire municipale adjointe, M. Blum, Huissier, l'agent de proximité, M. le secrétaire du conseil, Mme et M. les scrutateurs ainsi qu'une représentante de la presse.

1. APPEL

Mme la Présidente, V. Passera, prie le secrétaire de procéder à l'appel.

Mme la Présidente, V. Passera, remercie. Le quorum étant atteint, elle déclare la séance ouverte et demande la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente, V. Passera, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 MAI 2023

Mme la Présidente, V. Passera, demande s'il y a une adjonction ou modification à y apporter. Ce n'est pas le cas.

M. A. Rey Lescure précise qu'en bas de la page 7 il est indiqué « plusieurs places de livraisons » alors qu'il s'agit d'une seule place.

Mme la Présidente, V. Passera, remercie le secrétaire du Conseil pour ce travail.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) Rapport d'activité 2022 de Promove

Mme la Présidente, V. Passera, indique que chaque conseiller/ère a reçu un exemplaire du rapport d'activité de *Promove*.

b) Séances d'information « étude de fusion »

Mme la Présidente, V. Passera, informe qu'elle a reçu un courrier de la part de M. Curchod concernant le rapport final de l'étude de fusion Montreux-Veytaux. Elle indique qu'une séance d'information aura lieu le lundi 2 octobre 2023 à 20h00 à la salle de gym pour les deux conseils communaux.

c) Résultat des votations du 18 juin 2023

Votation fédérale

1^{er} objet : « *Imposition minimale OCDE/G20* »

Mme la Présidente, V. Passera, informe qu'il y a eu 218 bulletins rentrés dont 209 valables. Cet objet a été accepté au niveau communal avec 187 « oui » contre 22 « non ». La participation était de 41.60 %. Cette votation a également été acceptée au niveau cantonal et fédéral.

2^{ème} objet : « *Loi sur le climat et l'innovation* »

Mme la Présidente, V. Passera, informe qu'il y a eu 219 bulletins rentrés dont 217 valables. Cet objet a été accepté au niveau communal avec 151 « oui » contre 66 « non ». La participation était de 41.79 %. Cette votation a également été acceptée au niveau cantonal et fédéral.

3^{ème} objet : « *Loi COVID-19* »

Mme la Présidente, V. Passera, informe qu'il y a eu 219 bulletins rentrés dont 215 valables. Cet objet a été accepté au niveau communal avec 135 « oui » contre 80 « non ». La participation était de 41.79 %. Cette votation a également été acceptée au niveau cantonal et fédéral.

Votation cantonale

1^{er} objet : « *Pour la protection du climat* »

Mme la Présidente, V. Passera, informe qu'il y a eu 211 bulletins rentrés et valables. Cet objet a été accepté au niveau communal avec 124 « oui » contre 80 « non » ainsi que 7 « blanc ». La participation était de 40.27 %. Cette votation a également été acceptée au niveau cantonal.

d) Manifestations ProVeytaux

Mme la Présidente, V. Passera, informe des dates des prochaines manifestations de *ProVeytaux*. La première est la fête nationale qui se déroulera le 31 juillet 2023 au petit port de Veytaux. Ensuite, les apéros du marché reprendront à partir du samedi 26 août 2023, de 10h00 à 13h00 à la place du village. Pour finir, le mini « BEER Festival » qui aura lieu le 2 septembre 2023 sur la place du village de 18h00 à 23h00.

e) Zoom artiste

Mme la Présidente, V. Passera, informe que le Conseil est invité au vernissage de l'exposition de sculptures de l'artiste Raphy Buttet le 6 juillet à 18h00. Elle prie les conseillers/ères de confirmer leur présence par mail au Greffe municipal.

f) Apéritif

Mme la Présidente, V. Passera, informe qu'un apéritif leur est offert à la fin de la séance. Elle en remercie la Municipalité.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, C. Chevalley, informe qu'une séance d'information sur l'étude de fusion aura également lieu, pour la population des deux communes, sous le marché couvert à Montreux le 10 octobre 2023 en présence de Mme la Conseillère d'Etat, Christelle Luisier.

Elle informe que, dans le cadre de Dolce Riviera, il y a 6 concerts organisés les jeudis du 20 juillet au 24 août 2023, également appelés les « jeudredis ».

Elle informe qu'une animation aura lieu dans la salle du bâtiment multigénérationnel ce jeudi 29 juin 2023, dans l'après-midi, où un premier café rencontre aura lieu. Une personne a été contactée afin qu'elle s'occupe de l'animation. Cette dernière a également accompagné la journée des aînés il y a de cela deux semaines. Elle précise que cette rencontre est disponible à tout public et non uniquement aux habitants de Veytaux.

Elle informe que le 1^{er} numéro de la bande dessinée concernant la fusion est sorti. Il y aura un total de 8 numéros de cette bande dessinée. Elle rappelle que cette bande dessinée représentera les différentes étapes de la fusion Montreux-Veytaux. Elle indique que cette bande dessinée sera distribuée dans les boîtes aux lettres ce mardi 27 juin 2023.

M. L. Sherif informe que, concernant le mur à proximité du bâtiment multigénérationnel, la Municipalité a reçu une réponse de la DGIP la semaine dernière. Il peut désormais prendre un rendez-vous avec le responsable de la DGIP.

M. I. Rinaldi informe que, concernant le projet des ouvrages de protection, une partie sera bientôt mise à l'enquête. Pour la deuxième partie, qui concerne les projets qui impliquent la commune, le canton ainsi que les divers partenaires, un « turn-over » assez important a été fait au sein de l'OFROU. En conséquence, ils ont dû demander plusieurs compléments d'étude, ce qui crée un dépassement de CHF 35'000.00 de ce qui était prévu dans le préavis qui était de CHF 228'000.00. Ce dépassement sera réparti entre les divers partenaires liés au projet. Il fournira plus de détails concernant ce dépassement lors de l'enquête.

M. A Rey Lescure informe que la Municipalité a eu des retours concernant d'éventuels deals et prostitution au sein du village. Il informe que depuis 2022, il y a eu 40 déclarations déposées, notamment à cause des nuisances sonores mais également quelques soucis concernant les drogues qui se situaient plutôt du côté du Château de Chillon. Il demande à chacun/e d'informer la Police Riviera dès qu'il y a un problème.

M. L. Sherif informe, concernant le plan d'affectation communal, la Municipalité a reçu les dernières études complémentaires. Il y a de cela trois semaines, le plan d'affectation a été soumis à l'examen préalable auprès du canton dont le préavis prendra entre 6 et 9 mois à être rendu.

Mme la Syndique, C. Chevalley, précise que l'animation au bâtiment multigénérationnel aura lieu ce mercredi 28 juin 2023 et non le jeudi.

Mme S. Thélin dit, concernant l'intervention de M. Rey Lescure, qu'il y a eu, l'année passée, des deals, des coups de couteau, la police judiciaire et par conséquent des arrestations. Aujourd'hui, cela recommence. Elle indique que, dans la maison qui a été transformée en plusieurs appartements, il y a beaucoup de déménagements et de cris. Elle ne se sent pas en sécurité.

M. A. Rey Lescure dit que la Municipalité y fait attention.

M. E. Vizio dit qu'il faudrait quand même faire quelque chose. Il est d'accord sur le fait qu'ils devraient téléphoner plus souvent à la police. Il indique qu'il y a souvent des bagarres et plusieurs voitures qui descendent avec les phares éteints et qui déposent des paquets suspects. Il indique que ces cas sont récurrents.

M. A. Rey Lescure dit qu'il ne faut pas hésiter à signaler.

Mme la Syndique, C. Chevalley, espère que M. Progin, présent à la séance, transmette ces informations plus loin. Elle précise que la Municipalité a également déjà transmis ces divers cas à la police. Elle rappelle que, le seul droit que la Municipalité a sur ces cas, c'est d'avertir l'ASR, ce qui est fait régulièrement et ce qu'elle continue de faire systématiquement. Elle insiste sur le fait que chaque personne devrait procéder ainsi.

6. RAPPORT DES COMISSIONS

a) Relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2022 (préavis No 02/2023) et relatif au rapport de gestion communal 2022 (préavis No 03/2023)

Mme la Présidente, V. Passera, prie le rapporteur, M. S. Thélin, de lire le rapport de ces deux préavis. Elle précise que ces deux préavis seront votés séparément.

M. S. Thélin lit les rapports et l'avis des commissions.

Mme la Présidente, V. Passera, remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

Mme la Syndique, C. Chevalley, lit la réponse de la Municipalité.

*« Madame la Présidente,
mesdames et messieurs les conseillers,*

Il est dans la loi sur les communes un article 93 ef qui dit « que la surveillance ne porte que sur l'exercice écoulé... » excluant ainsi l'exercice en cours. Il n'est donc pas autorisé à la commission de gestion de rendre public des informations sur un chantier, le bâtiment multigénérationnel en l'occurrence, en cours.

C'est pourquoi, si par ouverture, la Municipalité a donné sur insistance de la commission, des informations concernant le financement du dit bâtiment, elle ne fera pas de commentaires au sujet de cette construction avant d'avoir terminé le chantier et clôturé le compte d'investissement.

Ceci étant dit, j'aimerais, au nom de la Municipalité dire notre déception devant le nombre, d'inexactitudes ou d'affirmations erronées contenues dans ce rapport, qui rappelons-le, est public.

Je ne sais s'il sera beaucoup lu, mais je tiens à dire ici qu'il ne reflète en rien l'esprit dans lequel la Municipalité travaille.

Nous sommes fiers de la réalisation de notre bâtiment, mais nous y reviendrons en temps voulu.

Nous avons reçu une mission qui est celle de travailler sur une convention de fusion. Nous nous engageons dans ces séances, nous cherchons à intéresser la population pour qu'elle s'exprime.

Nous créons des événements qui cherchent à rapprocher les gens qu'ils soient de Veytaux ou d'ailleurs en proposant des activités dans la salle dédiée dans le nouveau bâtiment.

Nous réitérons l'expérience d'exposition itinérante dans notre commune du village aux quais en passant par nos deux phares culturels, le Château et le Fort.

Finalement, nous créons quelques concerts d'été au bord du lac, proche de notre petit cabanon.

Nous y mettons notre énergie avec plaisir et détermination.

Tout ceci avec un personnel communal qui a dû faire front avec des départs suite à des absences longue durée, alors, oui, vous dites ne pas avoir confiance et relevez le manque de compétences de la Municipalité, mais c'est, à quelque part, montrer bien peu d'intérêt pour le travail au quotidien et les projets mis en place tout au long de l'année pour notre population.

Je rappelle aussi qu'à l'époque, doit-on toujours faire référence au passé, mais tout de même parfois, cela ne fait pas de mal, il y avait des séances de la commission de gestion avec chaque municipal sur les dicastères, permettant une approche particulière, une visite, des échanges « moins généraux », permettant aux membres de la commission de mieux s'imprégner du travail réel effectué au sien de chaque dicastère. Ces séances n'ont plus été demandées par votre commission... Dommage... »

M. J.-F. Petignat trouve que la commission a fait un bon rapport et ne comprend pas pourquoi la Municipalité dit qu'il y a des inexactitudes. Il souhaite que la Municipalité communique sur ces points.

M. J.-M. Emery indique que, pour le bâtiment multigénérationnel, les chiffres indiqués par la commission de gestion n'ont pas été inventés. Il trouve cela inquiétant que la Municipalité ne tienne pas le Conseil communal au courant de divers points tel que l'évolution du financement.

M. G. Taroni dit que le projet du bâtiment est mal géré depuis le départ et qu'au point de vue technique et financier c'est la catastrophe.

Il demande, concernant CHF 4'000 de conception d'armoire pour le projet de fusion entre les deux communes, si Montreux paie la même somme.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond que oui.

M. P. Ruch dit qu'il ne souhaite pas refuser le préavis, car il trouverait injuste suite au travail fourni par la Municipalité et les employés. Il trouve que cela ne rend pas assez justice au travail effectué jusqu'ici.

Mme la Syndique, C. Chevalley, dit qu'elle ne reviendrait pas sur le bâtiment multigénérationnel aujourd'hui. Elle dit que ce crédit d'investissement n'est pas clos. Elle indique qu'ils sont pour le moment satisfaits. Elle n'a pas de chiffres à fournir et la Municipalité n'a pas d'inquiétudes.

M. S. Thélin n'apprécie pas comment le projet du bâtiment multigénérationnel avance et est déçu du manque de communication de la Municipalité.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique que la plupart des chiffres, utilisés pour le rapport, ont été transmis à la commission avant que la Municipalité soit au courant à cause de la période des vacances. Elle précise que le projet est encore en cours et que cela n'a en aucun cas à voir avec la gestion 2022.

M. B. Grand dit que, selon lui, il y a de l'incompréhension entre la Municipalité et la commission de gestion. Il trouve qu'il y a un manque de communication. Il précise qu'ils n'ont aucun problème avec le travail fourni par les employés communaux et qu'au contraire, ils sont très satisfaits.

M. J.-M. Emery dit que, dans le préavis, la Municipalité a répondu « *Nous ne pouvons garantir le prix comme demandé par le Conseil. La Municipalité reviendra vers vous avec un préavis d'apurement.* ». Il en déduit que la Municipalité a des informations qu'elle n'a pas transmises et que c'est ce manque de communication qui crée les conflits.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique qu'il y a plusieurs imprévus.

M. J.-M. Emery indique que, concernant le point « *Etablissement d'un PGA* », les dépenses indiquées par la Municipalité s'élèvent à environ CHF 380'000.00. Il demande si ces dépenses ne sont actuellement pas dépassées et si les travaux de PGA sont inclus dans ces préavis.

M. L. Sherif informe que, lors de leur séance, ils étaient satisfaits de l'état actuel du dossier et que cela correspondait à ce qu'ils imaginaient. Il indique que la Municipalité a reçu ce jour une facture des études complémentaires sur l'autoroute. Il précise qu'il y aura donc des dépassements sur les petites études complémentaires au niveau des dangers naturels, effectués aux Rochers-de-Naye et des études relevées par des géomètres en dessous de l'autoroute, dont la facture parviendra prochainement.

M. J.-M. Emery ne comprend pas la partie des honoraires et des loyers des appartements du bâtiment multigénérationnel car c'est mélangé entre ToTup, les honoraires et le montant déduit des honoraires.

M. A. Rey Lescure indique que le poste « honoraires » est qualifié ainsi car il n'y a pas d'autre terme à utiliser. Il indique que plusieurs éléments sont partagés avec ToTup.

M. S. Teklits indique qu'en page 5, premier paragraphe, il est indiqué « *...remercie la municipalité pour la bonne tenue des comptes 2021* ». Il précise qu'il s'agit des comptes 2022.

Aucune autre remarque.

Mme la Présidente, V. Passera, lit les conclusions du rapport du préavis No 02/2023 et procède au vote du préavis.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente, V. Passera, lit les conclusions du rapport du préavis No 03/2023 et procède au vote des conclusions du rapport.

M. P. Ruch demande de procéder par votation à bulletin secret.

Mme la Présidente, V. Passera, demande qui souhaite procéder par bulletin secret.

La demande est refusée.

Mme la Présidente, V. Passera, procède au vote.

Les conclusions du rapport sont acceptées par 12 voix pour, 4 contre et 8 abstentions. Le préavis No 03/2023 est donc refusé.

Mme la Présidente, V. Passera, remercie le rapporteur.

b) Relatif aux comptes et au rapport 2022 de la CIEHL (préavis No 04/2023)

Mme la Présidente, V. Passera, prie Mme S.-G. Dinklage, suppléante, de lire le rapport et ses conclusions.

Mme S.-G. Dinklage lit le rapport et ses conclusions.

Mme la Présidente, V. Passera, ouvre la discussion.

Aucune remarque.

Mme la Présidente, V. Passera, relit les conclusions et procède au vote du préavis.

Le préavis est accepté à l'unanimité dont une abstention.

c) Relatif aux comptes 2022 du FCR (préavis No 05/2023)

Mme la Présidente, V. Passera, demande à M. Béat Grand, 1^{er} vice-Président, de la remplacer afin qu'elle puisse lire le rapport.

M. le 1^{er} vice-Président, B. Grand, prie Mme V. Passera de lire les conclusions du rapport.

Mme la Présidente, V. Passera, lit les conclusions.

M. le 1^{er} vice-Président, B. Grand, ouvre la discussion.

Aucune remarque.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) Présidence et deux vice-présidents

Mme la Présidente, V. Passera, propose M. B. Grand au poste de Président.

M. H. Castioni présente M. B. Grand :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Béat est arrivé à Veytaux il y a 26 ans après une première partie de sa vie sur Montreux. Il a effectué sa scolarité à Territet, Montreux puis au gymnase de Burier. Après avoir entrecoupé ses études pour effectuer son école de recrue, Béat a obtenu un Bachelor à HEC Lausanne. Il a commencé sa vie professionnelle dans une banque avant de se tourner vers la fiscalité à l'office d'impôts de Vevey.

En parallèle, Béat s'est investi pour la collectivité. Il s'est engagé pour ProVeytaux, la fête au village ou comme pompier volontaire au SDIS Riviera depuis 2012. Participant à plusieurs dépouillages de votes, il entre finalement au conseil communal au début de la présente législature. Béat est quelqu'un de disponible et s'engage directement dans plusieurs commissions dont la commission permanente de gestion.

Côté vie privée, Béat apprécie les activités en extérieur et surtout s'occuper de son fils de 11 mois.

De nombreux enjeux pour notre commune seront discutés prochainement, Béat en est conscient. Il est motivé, malgré sa courte expérience, à s'engager pour ce défi.

C'est donc avec grand plaisir que je le propose pour le poste de président et que je ne peux que le recommander vivement à vos suffrages. »

Mme la Présidente, V. Passera, le remercie et procède à l'élection.

M. Béat Grand est élu par acclamation.

M. B. Grand remercie le Conseil pour sa confiance.

Mme la Présidente, V. Passera, propose M. M. Strebel au poste de 1^{er} Vice-Président. Etant absent de la séance, il avait fait part de sa volonté à être élu en tant que 1^{er} Vice-Président.

M. G. Gatto présente M. M. Strebel.

Mme la Présidente, V. Passera, le remercie et procède à l'élection.

M. Marco Strebel est élu par acclamation.

Mme la Présidente, V. Passera, transmet les remerciements de la part de M. Strebel.

Mme la Présidente, V. Passera, propose M. H. Castioni au poste de 2^{ème} Vice-Président.

M. G. Taroni présente M. H. Castioni.

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Hervé est né à Veytaux en 1983, a fait ses écoles sur la commune avant de poursuivre le cursus à Montreux. Enfant, il était membre de la FSG Chillon et a habité la Commune jusqu'à ses 14 ans.

Après une dizaine d'année sur Montreux et un CFC de Forestier-Bûcheron en poche, il revient habiter le village et fera des allers-retours entre Territet et Veytaux.

Très impliqué dans la vie professionnelle et locale de la région, Hervé a travaillé pendant 11 ans pour le Montreux Jazz Festival, 6 ans pour le Centre des Congrès de Montreux et poursuit actuellement sa carrière au Musée Chaplin's World à Corsier-sur-Vevey, en tant que Directeur Technique & Sécurité.

En parallèle, il met son énergie dans plusieurs associations en tant que membre du Ski-Club des Rochers de Naye, membre de la Gym Homme de Veytaux, caissier de l'Amicale des Bûcherons de Montreux et Président de l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Veytaux. Il a aussi été très actif lors des Championnats Suisse Timbersport en 2014 et 2017 à Montreux, ainsi que pour Montreux Acrobatics en 2017 et 2021.

Hervé a commencé au conseil communal en début de législature et a envie d'être actif pour l'avenir de notre Commune, et d'autant plus depuis le venue d'un petit Othello en décembre dernier.

En conclusion, j'ai le plaisir de vous présenter sa candidature en tant que 2^{ème} Vice-président. »

Mme la Présidente, V. Passera, le remercie et procède à l'élection.

M. Hervé Castioni est élu par acclamation.

b) Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants

Mme la Présidente, V. Passera, propose de réélire les mêmes les scrutateurs et suppléants.

Sont élus par acclamation Mme Marina Blagojevic et M. Alexandre Koschevnikov en tant que scrutateurs ainsi que MM. Hervé Castioni et Cédric Imsand en tant que scrutateurs suppléants.

8. NOMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES (7 MEMBRES)

Mme la Présidente, V. Passera, informe que M. B. Grand doit céder sa place au sein de la commission de gestion durant l'année de sa présidence. Elle informe également le départ de Mme V. Schweizer-Ronnerström et de M. F. Abdulla de la commission. Elle les remercie pour leur implication pour la commune et leur participation à la commission de gestion.

Elle remercie M. S. Thélin d'avoir accepté de continuer son mandat et de reprendre la présidence.

Elle informe que la commission est donc actuellement composée de M. S. Thélin, Mme S.-G. Dinklage, M. M. Strebél et M. A. Di Perri Santo.

Elle informe que M. G. Gatto se porte volontaire et demande si une dernière personne serait intéressée à faire partie de la commission.

M. S. Teklits se porte volontaire.

Mme la Présidente, V. Passera, indique que deux conseillers s'étaient portés volontaire au cas où personne ne l'était. Il s'agit de MM. F. Michel et P. Ruch.

Elle informe que l'élection des membres à la commission de gestion est faite par bulletin secret.

M. P. Ruch dit qu'il laisse volontiers sa place à quelqu'un d'autre étant donné qu'il a déjà fait partie cette commission.

M. F. Michel dit qu'il est souvent absent, mais qu'il maintient sa candidature.

Mme la Présidente, V. Passera, procède à la votation par bulletin secret.

- M. Séphane Thélin : 24
- Mme Stefania-Gabriela Dinklage : 25
- M. Marco Strebel : 22
- M. Antonino Di Perri Santo : 25
- M. Gérald Gatto : 25
- M. François Michel : 14
- M. Pascal Ruch : 21
- M. Stephan Teklits : 18

MM. S. Thélin, M. Strebel, A. Di Perri Santo, G. Gatto, P. Ruch, S. Teklits et Mme S.-G. Dinklage sont élus à la commission de gestion.

9. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente, V. Passera, ouvre la discussion.

M. G. Taroni dit que les drapeaux présents dans le village sont délavés. Il pense qu'il serait temps de les changer.

M. J.-M. Emery dit, concernant la résolution de M. Petignat, qu'elle ne figure pas sur le site de la commune de Veytaux.

Il informe qu'il ne pourra pas être présent le 2 octobre 2023 à la séance d'information concernant la fusion Montreux-Veytaux.

Il revient sur la réponse de la Municipalité à sa dernière résolution et demande s'il y a des nouvelles.

M. A. Rey Lescure dit qu'il voit les services montreusiens le 27 juin 2023 à 7h30.

M. P. Ruch dit que le panneau d'affichage de la chapelle de Veytaux ne fait pas honneur à cet espace. Il souhaiterait que la structure soit solidifiée.

M. H. Castioni indique que, vers les escaliers de la gare, on peut y voir le vide.

M. P. Andler dit que la Municipalité a un rendez-vous le mardi 27 juin 2023 avec l'entreprise concernée.

M. P.-Y. Sauvageat demande où en est le dossier avec l'OFROU et les nuisances sonores vers l'autoroute. Il propose d'écrire une lettre à l'OFROU ou à un autre service concerné pour imposer une limitation de 80 km/h sur le viaduc afin de diminuer les nuisances sonores.

M. P. Andler dit que les travaux fait par l'OFROU ont été estimés suffisants. Concernant les 80 km/h, cela avait déjà été demandé il y a quelques années, mais le canton avait refusé.

M. J.-F. Petignat indique qu'il y a un endroit où ça tape et qu'il faudrait refaire le joint du viaduc.

M. H. Castioni demande s'il y a toujours des mesures qui sont faites pour la pollution des nuisances sonores des véhicules.

M. A. Rey Lescure dit que cette recherche est remise à jour cet été. Il indique que l'ASR s'en occupe.

M. B. Grand demande, concernant les toilettes de la gare, quelle est la fréquence des nettoyages. Il indique que ces toilettes étaient dans un état déplorable.

Mme la Syndique, C. Chevalley, se renseigne de son côté.

M. E. Vizio informe qu'il n'y a pas qu'à la gare que les toilettes sont déplorables, mais également à la place du village.

Mme la Syndique, C. Chevalley, prend note.

M. V. Schweizer-Ronnerström dit que les toilettes de Territet port sont bien nettoyées.

Mme la Présidente, V. Passera, lit son discours.

« Avant de clore cette séance, je voulais encore vous adresser quelques mots.

Mon année de présidence arrive à son terme et j'aimerais vous remercier sincèrement pour la confiance que vous avez accordée à cette présidente inexpérimentée que je suis. Vous dire également que j'ai eu énormément de plaisir à présider notre Conseil communal. Finalement, une année, c'est très vite passé ; à peine le temps de s'habituer à cette fonction qu'il faut déjà céder sa place. Deux ans de présidence auraient presque été souhaitables, une fois dans le bain, on prend goût à cette tâche... ☺ Je me réjouis tout de même de retourner dans les rangs afin de pouvoir à nouveau prendre part aux débats.

Une année politique remplie de sujets très intéressants à débattre : 13 préavis à traiter, 3 interpellations déposées, une réponse à une motion ainsi que de nombreuses questions

soulevées lors des discussions du point « questions et propositions individuelles ». Des débats intéressants, vivants et parfois peut-être un peu mouvementés mais finalement toujours constructifs, des échanges animés entre l'exécutif et le législatif de notre commune ont agrémenté ces 6 séances de Conseil communal que j'ai eu l'honneur de présider. Les plus gros dossiers ont concerné le bâtiment multi-générationnel, l'avancement du projet de fusion, le chantier du Clos de Chillon (qui avancera peut-être plus rapidement maintenant que M. Constantin a plus de disponibilité).

Je souhaite pour la suite de cette législature une relation harmonieuse entre la Municipalité et le Conseil communal, empreinte de respect mutuel entre toutes et tous, afin que nos deux pouvoirs puissent agir ensemble dans le sens du bien commun et de la recherche de solutions pragmatiques pour notre Commune.

Je tiens à remercier la Municipalité pour l'excellente collaboration ainsi que le Greffe, et plus particulièrement la nouvelle secrétaire municipale, Mme Vildane Ramadani, pour la préparation et le suivi des dossiers, l'organisation des séances et la gestion des votations, tout cela au sein d'un service chamboulé par des changements inattendus, avec une nouvelle équipe jeune, dynamique et à la recherche des meilleures solutions pour aller de l'avant.

Mes remerciements vont également à notre fidèle huissier, M. Michel Blum, pour sa présence à la totalité de nos séances ainsi que lors des scrutations de chaque votation ou élection.

Un grand merci également à notre secrétaire du Conseil communal, qui a la lourde tâche de retranscrire nos propos avec fidélité.

A vous toutes et tous, je réitère mes remerciements, chères et chers collègues, pour votre confiance et votre soutien.

Et finalement, je transmets mes félicitations à notre nouveau président, M. Béat Grand, à qui je souhaite plein succès pour cette fonction lors de cette prochaine année.

Je vous rappelle qu'un apéro sera servi à l'issue de cette séance.

Je vous souhaite un excellent été et vous remercie de votre attention. »

Mme la Syndique, C. Chevalley, remercie la Présidente, V. Passera, pour son excellent travail et collaboration tout au long de cette année. Elle souhaite la bienvenue à M. Béat Grand en tant que Président du Conseil communal.

Mme la Présidente, V. Passera, clôt la séance à 21h48.

Prochaines séances du Conseil

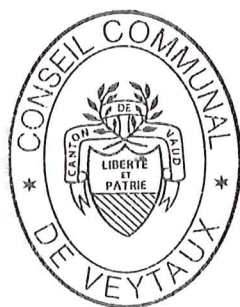
11 septembre 2023,

30 octobre 2023 et 11 décembre 2023

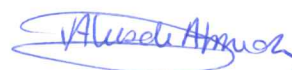
La Présidente



V. Passera



Le Secrétaire



D.-J. Alves de Almeida

Fait à Veytaux, le 26 juin 2023